



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

RÉSERVATION

La réservation demandée sera considérée comme ferme dans les conditions suivantes :

- A réception d'une confirmation écrite et signée de nos conditions générales de ventes (mail ou courrier) et du versement des arrhes.

A défaut de versement des arrhes dans un délai de 20 jours maximum avant l'événement nous nous réservons le droit d'annuler l'option et cela sans préavis.

Pour toutes réservations de groupe nous vous demandons le versement d'arrhes à hauteur de 30% du montant total de votre événement.

ANNULATION TOTALE DE RÉSERVATION

Les prestations réservées sont facturées comme suit :

- Au-delà de 4 semaines avant l'événement : les arrhes seront remboursées au client.
- Entre 4 semaines et 15 jours avant l'évènement : un remboursement de 50% des arrhes sera effectué
- Entre 15 jours et 7 jours avant l'événement : aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué
- Dans les 7 jours avant l'évènement : la totalité de la prestation vous sera facturée.

MODIFICATION DE RÉSERVATION

Les modifications du nombre de participants doivent être signifiées par écrit.

Les prestations réservées seront facturées comme suit :

MODIFICATION DU NOMBRE DE PERSONNES POUR L'HÉBERGEMENT :

- Dans les 7 jours avant l'évènement : la totalité de la prestation vous sera facturée

MODIFICATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS POUR LES REPAS :

- Au-delà de 7 jours avant l'arrivée des participants : la prestation déduite ne sera pas facturée.
- Dans les 7 jours avant l'arrivée des participants : la totalité de la prestation vous sera facturée

NO SHOW

En cas de no-show (annulation sans préavis), nous nous réservons le droit de facturer au client une Indemnité égale à 100% du montant des services réservés, sur la totalité du séjour.





FACTURATION ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Nos factures sont payables à 15 jour à compter de la date d'émission de la facture. A défaut de paiement à échéance, vous êtes redevable des pénalités de retard (50,00€).

La facturation et le paiement sont effectués en monnaie locale.

RECOMMANDATIONS

L'organisateur s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible, en aucune manière, de porter préjudice à l'établissement. Nous nous réservons le droit d'intervenir si nécessaire.

Dans le cadre d'une manifestation ayant un caractère d'exposition de matériel ou d'objets de valeur, nous conseillons à notre clientèle de bien vouloir souscrire, à ses frais, une assurance pouvant couvrir tout dommage que puissent subir ceux-ci, quel que soit l'endroit où ces matériels seraient entreposés (couloir, chambre, salle de restaurant ...)

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions énoncées ci-dessus et s'engage à les respecter.

Pour nous permettre d'honorer notre démarche qualité, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir la présente par retour datée et signée, accompagnée de votre règlement.

P.S : Pour règlement par virement bancaire, veuillez noter nos coordonnées :

Veuillez trouver ci-après l'IBAN/BIC de S ET G :

FR7615589569150266682454089 / CMBFR2BXXX

Titulaire du compte : SARL SetG

Nom :

Prénom :

Date de la manifestation :

Nombre de personnes :

Signature :

Précédée de la mention « Bon pour Accord »

